

Budget rectificatif 7/2008: mobilisation du Fonds de solidarité pour la Martinique et la Guadeloupe, financement

2008/2252(BUD) - 13/10/2008

En adoptant le rapport de M. Kyösti **VIRRANKOSKI** (ALDE, FI), la commission des budgets a adopté tel quel le projet de budget rectificatif n° 7/2008 de l'Union européenne, non sans rappeler que ce budget rectificatif :

- porte sur l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE, pour un montant de 12,78 Mios EUR en crédits d'engagement et de paiement, se rapportant aux conséquences de l'ouragan "Dean" en Guadeloupe et en Martinique (août 2007),
- prévoit une réduction correspondante en crédits de paiements d'un montant de 12,78 Mios EUR, prélevé sur la ligne 13.04.02 Fonds de cohésion.

À noter que ce projet de budget est le 1^{er} budget rectificatif consacré uniquement au Fonds de solidarité de l'UE (comme l'avait demandé le Parlement européen dans une résolution antérieure).